

**Assemblée générale**

Distr. générale
30 avril 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 113 de l'ordre du jour*

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999**Emploi des dividendes pour le développement****Rapport du Secrétaire général****Additif**

Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	3
II. Propositions	5-49	3
A. Promotion de commerce électronique (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)	5-10	3
B. Mise en place en Afrique d'un réseau de compétences en matière d'analyse des politiques économiques et sociales (Commission économique pour l'Afrique)	11-16	4
C. Élargissement de l'accès des pays en développement ou en transition aux données concernant l'environnement, par connexion avec le Système de télécommunication par satellite Mercure (Programme des Nations Unies pour l'environnement)	17	6
D. Système informatique et de télétransmission pour l'action internationale et nationale contre la drogue (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues)	18-23	6
E. Établissement de moyens logistiques et de réseaux pour la réalisation du Programme pour l'habitat dans les pays les moins avancés (Centre des Nations Unies pour les établissements humains)	24-29	7

* E/1998/100.

F.	Réseau en ligne d'institutions régionales pour la création de capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies)	30–37	8
G.	Réseau de recherche pour l'analyse des politiques de développement (Département des affaires économiques et sociales)	38–43	9
H.	Activités pour l'application d'Action 21, de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Département des affaires économiques et sociales)	44–49	10
Annexe			
	Besoins en ressources par projet		13

I. Introduction

1. Le présent rapport a été demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/220 du 7 avril 1999, relative au compte pour le développement; dans cette résolution, l'Assemblée générale a approuvé quatre des huit propositions que contenait le rapport du Secrétaire général (A/53/374) sur l'emploi des dividendes pour le développement, à titre exceptionnel, sans possibilité de renouvellement, sans que cela crée un précédent et sans préjudice du résultat de l'examen qu'elle consacrera à la viabilité, à la mise en place et aux modalités de fonctionnement du compte pour le développement.

2. Le Comité exécutif et le Département des affaires économiques et sociales, qui sont responsables des propositions approuvées, ont été avisés des directives que donne la résolution 53/220 en vue de leur application.

3. Dans la résolution 53/220, l'Assemblée a demandé que les propositions soient reformulées et exécutées conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier et des règles de gestion financières de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, tels que révisés par sa résolution 53/207 du 18 décembre 1998. Toutes les propositions que contenait le rapport A/53/374 ont été reformulées conformément à cette demande.

4. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de reformuler les autres propositions figurant dans son rapport (A/53/374, sect. III.C, F, G et H) en tenant compte de critères selon lesquels les projets devraient :

- a) avoir des effets multiplicateurs et favoriser le renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement;
- b) promouvoir la coopération économique et technique régionale et interrégionale entre pays en développement,
- c) utiliser les ressources humaines et techniques disponibles dans les régions en développement.

Conformément à ces demandes, le projet C (A/53/374, sect. III.C) est actuellement réexaminé, en vue de sa présentation ultérieure, par le PNUE, et les projets F, G et H, tels que les donnait le document A/53/374, ont été reformulés. Les projets reformulés donnent un cadrage plus précis aux activités proposées de façon qu'elles répondent mieux au souci de faire intervenir des experts nationaux et régionaux, aux niveaux sous-régional et régional, dans des activités qui aideront à transmettre les données, l'information et l'expérience acquise et partagée, aux pays du programme, en constituant un réseau d'experts des pays en développement, dans les différents domaines du

développement. Il est prévu de réunir des hauts responsables et d'aménager ainsi une interaction durable en s'appuyant sur les réseaux d'information, sur la formation, sur l'amélioration des compétences professionnelles et sur la mise en commun des connaissances spécialisées nationales et régionales.

II. Propositions

A. Promotion du commerce électronique (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)

Objectifs

5. Dans le cadre de la mondialisation et de l'interdépendance, il s'agit d'aider les pays en développement, y compris les pays les moins avancés, et les pays en transition à abaisser les coûts des transactions commerciales en adoptant la technologie du commerce électronique.

Informations générales

6. Le commerce électronique retient maintenant l'attention des instances multilatérales, qui ont pris conscience des effets qu'il peut avoir sur le commerce international et le développement – c'est en particulier un excellent moyen d'abaisser les prix, du fait qu'il supprime les intermédiaires et assure l'intégration directe dans le courant des échanges mondiaux. Mais les pays en développement ou en transition n'ont pas encore discerné, et encore moins exploité, tous les avantages qu'il présente, car ils n'ont pas suffisamment d'information et ne bénéficient pas d'aide extérieure pour mettre en place cette technologie qui, au début, coûte très cher. Les organismes des Nations Unies peuvent jouer un rôle décisif en mettant à leur disposition l'information, le matériel et les moyens d'interconnexion nécessaires, grâce au réseau mondial de pôles commerciaux administré par la CNUCED.

Relation avec le plan à moyen terme

7. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre et répond aux priorités du plan à moyen terme, au titre du programme 9 (Commerce et développement), et notamment du sous-programme 9.4 (Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale), et il viendra compléter les activités correspondantes du programme dans ce domaine; des résultats précis seront obtenus au cours des deux périodes biennales.

Résultats escomptés

8. Le programme permettra : a) d'éliminer certains des obstacles qui empêchent d'adopter la technologie du commerce électronique et entravent l'accès aux réseaux, aux ressources et aux techniques; et b) d'éclairer davantage les responsables et les négociateurs des pays en développement ou en transition sur la nature du commerce électronique et les questions qu'il soulève. On mesurera ces résultats à l'adoption de la technologie du commerce électronique par les responsables/décideurs de l'administration publique qui ont participé à des programmes de formation; au nombre de consultations sur le site Web du Réseau mondial de pôles commerciaux; au nombre de pays cibles utilisant la nouvelle technologie du commerce électronique; et au nombre des enquêtés ayant répondu qu'ils avaient compris ce qu'est le commerce électronique (sa nature et les questions qu'il soulève) grâce aux matériaux de formation fournis par le projet.

Durée

9. La durée proposée est la suivante : 1999-2001.

Activités proposées

10. On prévoit les activités suivantes :

a) Établir et maintenir des systèmes d'échange d'informations et d'analyse des politiques, en particulier à l'intention des responsables de l'administration publique dans les pays en développement ou en transition, concernant i) l'incidence de l'ensemble de dispositions que l'OCDE, l'OMC et d'autres instances proposent actuellement pour encadrer le commerce électronique; ii) la nature et les conséquences des accords ou normes qui pourraient être établis à l'échelle internationale pour guider dans les différents secteurs la politique des gouvernements en matière de facilitation du commerce et notamment du commerce électronique;

b) Analyser les effets que peuvent avoir sur l'activité commerciale des pays en développement ou en transition les normes et pratiques de l'administration publique et de l'industrie régissant le commerce électronique; organiser deux réunions où les conclusions et recommandations issues des analyses ci-dessus seront étudiées par des spécialistes de haut niveau;

c) Mettre à la disposition des gouvernements les conseils et le concours d'experts pour les aider à aborder les grandes questions concernant la facilitation du commerce, notamment le commerce électronique; mettre à la disposition des pôles commerciaux des services conseils concernant la

mise sur pied et la promotion de services commerciaux électroniques à usage des PME avec lesquelles ils traitent;

d) Organiser deux colloques sur le commerce électronique, réunissant des représentants de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile;

e) Mettre au point des logiciels spécialisés, par exemple, un système de gestion des bases de données permettant d'exploiter les possibilités offertes par le Réseau mondial des pôles commerciaux et diffuser leurs messages par les pôles commerciaux et par le Réseau et son site Web et rendre ce site d'usage plus commode et plus interactif pour faciliter la communication avec les clients;

f) Élaborer à l'intention des PME des pays en développement ou en transition des cours de formation, avec assistance informatique, sur le commerce électronique considéré du point de vue i) des opérations de l'exportation et de l'importation, ii) des paiements internationaux, iii) du fret, iv) du marketing international, en particulier les possibilités qu'offre l'Internet, surtout dans l'optique des pays en développement ou en transition;

g) Organiser un cours de formation des formateurs ouvert aux participants de 10 pays pilotes.

(Besoins en ressources, voir annexe)

B. Mise en place en Afrique d'un réseau de compétences en matière d'analyse des politiques économiques et sociales (Commission économique pour l'Afrique)

Objectifs

11. Pour aider la communauté internationale à mieux comprendre les problèmes nouveaux et les problèmes chroniques que pose le développement mondial, l'objectif proposé est de faire en sorte que les responsables nationaux de l'élaboration des politiques économiques et sociales en Afrique soient mieux informés et s'appuient sur des bases plus larges grâce à l'existence d'un réseau de compétences en matière de développement dans la région.

Informations générales

12. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui conseille les gouvernements sur les grandes questions d'orientation qui se posent aux niveaux national ou régional, n'est pas la seule à réfléchir sur les voies du développement. D'autres organismes, de même que des spécialistes indépen-

dants, en Afrique et ailleurs, étudient eux aussi les choix fondamentaux. S'ils étaient tous connectés et si les résultats de leurs analyses parvenaient plus directement aux responsables, on reconnaîtrait mieux la valeur de leurs travaux, qui auraient davantage d'influence. Le maillage proposé permettra à la CEA de tirer profit à moindres frais des compétences existantes, de façon à constituer une masse critique de talents à mettre au service de la région, et de faire bénéficier les États membres de ses conseils sans délais indus. De leur côté, les membres des réseaux et ceux qui collaborent avec eux auront, du fait qu'ils seront associés avec la CEA, une influence plus directe sur les choix des États membres. Pour appliquer cette proposition, la CEA s'emploiera essentiellement à impulser et à faciliter cette entreprise et elle servira en outre de centre de regroupement d'informations pour tout ce qui concerne le développement du continent, et notamment les meilleurs modes d'opération.

Relation avec le plan à moyen terme

13. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre et répond aux priorités du plan à moyen terme, au titre du programme 14 (Développement économique et social en Afrique) et notamment du sous-programme 14.1 (Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales) et il viendra compléter les activités correspondantes du programme dans ce domaine. Le projet offrira aux pays en développement une solution peu coûteuse pour la mise en place d'un réseau de compétences en matière de développement; des résultats spécifiques seront obtenus au cours des deux périodes biennales.

Résultats escomptés

14. Le projet se concrétisera par l'implantation en Afrique d'un solide réseau de compétences en matière de développement reliant entre eux des centres de recherche et des experts, afin de relever les niveaux des compétences théoriques et pratiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale au niveau national. Les résultats seront jugés au nombre de centres de recherche, africains ou extérieurs au continent, participant au réseau; au nombre de communications électroniques entre les membres du réseau; au nombre de consultations électroniques des bases de données; au nombre de chercheurs et de stagiaires ayant procédé à des échanges à l'intérieur du réseau; au nombre d'études achevées et diffusées pour le compte du réseau; et au nombre d'institutions de recherche et de chercheurs ayant acquis des compétences et des connaissances en utilisant le réseau et les ayant appliquées dans des activités de recherche patronnées par le gouvernement.

Durée

15. La durée proposée est la suivante : 1999-2001.

Activités proposées

16. On prévoit les activités suivantes :

a) Analyser les grandes questions d'orientation communes aux divers pays, par exemple les régimes d'échanges et de change, les réaménagements structurels, la promotion du secteur privé; analyser les problèmes sous-régionaux, par exemple l'intégration économique, les questions de normalisation et de transports et la gestion de l'eau et des autres ressources naturelles; analyser les problèmes communs à tout le continent et ceux qui sont d'origine extérieure, par exemple la question de l'environnement planétaire, les échanges internationaux, les arrangements monétaires, la négociation sur la dette extérieure;

b) Renforcer l'infrastructure de communication par le raccordement électronique des organismes à mettre en réseau;

c) Instituer un forum annuel des interlocuteurs de réseau;

d) Établir à la CEA un programme d'experts invités qui permettra d'élargir le vivier de spécialistes ayant une expérience directe de l'analyse des politiques et de son application;

e) Organiser des échanges de personnel entre les centres de recherche afin que la région puisse tirer profit au maximum des compétences ainsi mises en commun;

f) Créer un programme de stages pour permettre aux jeunes cadres africains de se familiariser avec les analyses des politiques et les études d'application faites par la CEA, les réseaux et les États membres, de contribuer à ces travaux et de se préparer à travailler éventuellement auprès d'organismes de réseau ou d'administrations publiques;

g) Constituer dans les réseaux des bases de données qui seront mises en commun et permettront ainsi de disposer pour les analyses d'un fonds d'informations plus riche, de meilleure qualité et plus accessible;

h) Développer les compétences en matière de méthodes de recherche dans le réseau.

(Besoins en ressources, voir annexe)

C. Élargissement de l'accès des pays en développement ou en transition aux données concernant l'environnement, par connexion avec le Système de télécommunication par satellite Mercure (Programme des Nations Unies pour l'environnement)

17. Cette proposition est en cours de réexamen. Le PNUE reformulera le projet en vue de sa présentation ultérieure; il sera exécuté avec des entités régionales.

D. Système informatique et de télétransmission pour l'action internationale et nationale contre la drogue (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues)

Objectifs

18. Pour aider les pays en développement, compte tenu de la mondialisation et de l'accroissement de l'interdépendance, les objectifs proposés sont d'augmenter la capacité des gouvernements participants de surveiller et de gérer la production, la fabrication, la consommation, les stocks et les saisies de stupéfiants et de préparations à base de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs chimiques.

Informations générales

19. La production ou fabrication des substances psychotropes et celle des substances chimiques qui servent à les transformer en vue de leur trafic, de même que les transactions commerciales portant sur ces substances, doivent être contrôlées aux échelons national et international. Il faut en effet empêcher que ces substances ne soient détournées vers des usages illicites, tout en laissant les pays disposer des quantités requises pour les usages licites, entre autres médicaux et scientifiques. Il est très difficile de surveiller et de gérer les mouvements de substances contrôlées, car beaucoup de protagonistes interviennent tout au long de la filière. Les services de répression, les autorités douanières, le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et les établissements commerciaux doivent tous pouvoir échanger des éléments d'information. Le Système informatique et de télétransmission considéré ici a été conçu pour faciliter le contrôle et la gestion des mouvements licites de substances psychoactives et de précurseurs chimiques et l'échange rapide d'informations entre services d'un même pays et d'un pays

à l'autre. Son premier avantage est de permettre aux services nationaux de suivre toute la filière des opérations qui sont enregistrées au fur et à mesure dans une base de données informatisée, et de délivrer à partir de ces indications les autorisations, notifications préalables et autres pièces officielles requises pour l'importation ou l'exportation licite des substances. Pour établir ce système, on a d'abord enquêté auprès des pays pour connaître leurs besoins (1990-1994), puis on a conçu et mis à l'essai le progiciel (1995-1996); le système a ensuite été appliqué dans 25 pays (1997-1998); la troisième phase, proposée ici, consistera à l'étendre à d'autres pays encore, en particulier à des pays en développement, et à le perfectionner. On y parviendra en étendant le Système informatique et de télétransmission pour l'action internationale et nationale contre la drogue à un plus grand nombre de pays, en assurant la formation nécessaire pour l'utiliser et en ajoutant de nouveaux modules axés sur divers aspects de la réduction de la demande (système international d'évaluation de la toxicomanie, réduction de l'offre, lutte contre le trafic des stupéfiants, travail de renseignement dans les services de répression).

Relation avec le plan à moyen terme

20. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre et répond aux priorités du plan à moyen terme, au titre du programme 13 (Contrôle international des drogues), et notamment du sous-programme 13.3 (Prévention et réduction de l'abus des drogues, élimination des cultures illicites et suppression du trafic illicite des drogues), et il viendra compléter les activités correspondantes du programme dans ce domaine. Le projet offre une solution peu coûteuse pour accroître la capacité des pays participants dans le domaine de la lutte nationale et internationale contre la drogue; des résultats spécifiques seront obtenus au cours des deux périodes biennales.

Résultats escomptés

21. Le projet se concrétisera par l'installation dans les pays participants et l'utilisation effective par ces derniers du Système informatique et de télétransmission pour l'action internationale et nationale contre la drogue. Le Système facilitera la tâche des États Membres en ce qui concerne la collecte et l'analyse des données et d'autres aspects de la lutte nationale et internationale contre la drogue, tout en réduisant les opérations manuelles de collecte, tenue à jour et transmission de l'information. On jugera les résultats du projet au nombre de pays où le Système a été installé et où il est réellement utilisé; aux informations en retour de la part des utilisateurs nationaux du Système en ce qui concerne son utilité et son efficacité.

Durée

22. La durée proposée est la suivante : 1999-2001.

Activités proposées

23. On prévoit les activités suivantes :

a) Implanter le logiciel spécialement conçu pour aider à établir les politiques nationale et internationale de prévention et de contrôle en facilitant la transmission, l'analyse et l'exploitation des informations requises;

b) Mettre en place des moyens d'échange d'informations entre les services qui interviennent dans la lutte internationale contre la drogue (par exemple les autorités nationales de santé et de répression, les organes de contrôle des stupéfiants, les organismes régionaux, etc.), en veillant à ce que la souveraineté des pays et leur réglementation concernant les données soient pleinement respectées;

c) Promouvoir l'emploi des techniques modernes pour faciliter les échanges d'informations à moindres frais, la coopération entre pays et entre services à l'intérieur d'un même pays, et perfectionner les méthodes et normes de collecte des données afin qu'elles puissent être plus largement appliquées dans le monde.

(Besoins en ressources, voir annexe)

E. Établissement de moyens logistiques et de réseaux pour la réalisation du Programme pour l'habitat dans les pays les moins avancés (Centre des Nations Unies pour les établissements humains)

Objectifs

24. Pour aider la communauté internationale à mieux comprendre les problèmes nouveaux et les problèmes chroniques que pose le développement mondial, les objectifs proposés visent à renforcer la capacité des pays en développement, et notamment les pays les moins avancés, de réaliser le Programme pour l'habitat et les éléments d'Action 21 se rapportant aux villes, et mesurer les effets des politiques et des pratiques appliquées.

Informations générales

25. C'est d'abord aux gouvernements qu'il appartient de réaliser le Programme pour l'habitat. Mais ils doivent pouvoir compter pour cela sur la coopération internationale, qui doit en particulier favoriser l'établissement de réseaux, la mise en place de moyens logistiques et l'échange et la diffusion d'informations. Le Programme les engage à constituer des commissions nationales largement représentatives ou à renforcer celles qui existent déjà. Beaucoup de pays se sont déjà dotés de structures pour pouvoir mener les actions qu'il préconise et les activités de suivi. Pour certains d'entre eux, il s'agit maintenant de désigner ou constituer dans les villes les organes qui seront chargés de recueillir, analyser et exploiter à l'échelle locale ou nationale les données et autres indications concernant les conditions et tendances actuellement constatées dans les établissements humains, ainsi que les politiques et stratégies à appliquer, ces éléments devant étayer les décisions sur la politique générale à suivre et les actions précises à entreprendre.

Relation avec le plan à moyen terme

26. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre et répond aux priorités du plan à moyen terme au titre du programme 11 (Établissements humains) et viendra compléter les activités correspondantes dans ce domaine. Il offre aux pays en développement une solution peu coûteuse de développer leur capacité de réalisation du Programme pour l'habitat; des résultats spécifiques seront atteints au cours des deux périodes biennales.

Résultats escomptés

27. Le projet permettra de faire naître dans les pays en développement bénéficiaires des secteurs importants qui acquerront les connaissances et les capacités de base nécessaires pour analyser, échanger et appliquer des données et des indications concernant les établissements humains. On jugera les résultats du projet au nombre de pays indiquant que le projet a permis l'apparition de secteurs importants acquérant les compétences et les connaissances de base nécessaires pour analyser, échanger et appliquer des données et des indications concernant les établissements humains.

Durée

28. Les opérations s'étendront sur les deux années 1999-2001.

Activités proposées

29. On prévoit les activités suivantes :

a) Concevoir et mettre à l'essai une méthode de collecte, d'analyse et d'exploitation des indicateurs urbains et des formules de détermination des meilleurs modes de réalisation et de surveillance des plans d'action nationaux et locaux, ainsi que des moyens de formation;

b) Analyser certains ensembles d'indicateurs, modes d'opération et cadres législatifs dont on peut tirer des enseignements;

c) Organiser quatre ateliers de formation à l'échelle sous-régionale (deux en Afrique, un en Amérique latine et un en Asie), précédés de trois conférences régionales (menées par l'Internet), qui serviront à déterminer les besoins en matière de compétences et d'expérience pratique et à offrir les moyens d'y répondre. Les 120 personnes qui assisteront à ces ateliers (représentants des gouvernements et des collectivités locales, personnalités communautaires et autres, députés, professionnels) s'initieront à l'application des indicateurs urbains et tireront les enseignements des modes d'opération, politiques et cadres législatifs qui ont donné les meilleurs résultats;

d) Organiser une réunion interrégionale pour adapter les moyens de formation et la méthodologie de façon qu'ils puissent être utilisés et enrichis en direct, pour un enseignement télématique qui permettra à tous les participants, entre autres aux commissions nationales, de tirer profit à tout moment des leçons qui se dégagent, du point de vue des méthodes, du fond ou du cadre directif, de la réalisation et de l'observation de l'ensemble des activités, et de confronter avec profit leurs expériences.

(Besoins en ressources, voir annexe)

F. Réseau en ligne d'institutions régionales pour la création de capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies)

Objectifs

30. S'agissant de l'objectif d'ensemble de la promotion de la coopération internationale pour le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance, le projet proposé aidera les pays en développement, notamment

les pays les moins avancés, et les pays en transition à renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines au moyen d'un réseau de centres régionaux et sous-régionaux d'échange de connaissances, d'expérience et de pratiques en matière d'administration et de finances publiques, notamment dans des domaines tels que les politiques et stratégies de développement du secteur public, la réforme de ce secteur, le professionnalisme et l'éthique du service public, le cadre juridique et réglementaire, la modernisation de l'administration et l'innovation en matière de gestion, la gestion financière du secteur public et la réforme fiscale, les partenariats entre le public et le privé et la privatisation, et l'utilisation et la gestion de la technologie de l'information dans le secteur public.

Informations générales

31. Les récentes conférences mondiales des Nations Unies ont souligné que des institutions publiques solides, des systèmes d'administration publique efficaces et une fonction publique compétente sont essentiels pour le développement des pays en développement et des pays en transition. Dans le même temps, l'insuffisance des moyens institutionnels, financiers et humains du secteur public a un effet des plus négatifs sur la fourniture des services sociaux essentiels. Bien des pays en développement ont mis en train des réformes administratives et entrepris de moderniser l'administration publique. Leurs efforts ne réussiront que s'ils ont accès à des connaissances spécialisées de haut niveau, des pratiques et des expériences ayant donné de bons résultats et des installations de formation.

32. Le projet aidera les institutions régionales/sous-régionales existantes des pays en développement à créer des réseaux électroniques pour échanger des connaissances spécialisées et mettre en commun l'expérience acquise et les leçons apprises dans le domaine de l'administration et des finances publiques.

33. Les réseaux proposés s'appuieront sur les institutions régionales/sous-régionales en place qui s'occupent d'administration publique et de développement. Il comprendra à l'origine cinq centres pilotes (deux en Afrique, un en Asie, un en Amérique latine et dans les Caraïbes, et un en Europe orientale et dans les pays de la Communauté d'États indépendants) qui seront choisis parmi un certain nombre d'institutions opérant dans le monde en développement.

Relation avec le plan à moyen terme

34. Le projet s'inscrit dans le cadre et répond aux priorités du plan à moyen terme, au titre du programme 28 (Affaires économiques et sociales), sous-programme 28.8 (Administra-

tion et finances publiques pour le développement), et il est conforme aux recommandations précises formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/225 relative à l'administration publique et au développement, en date du 19 avril 1996.

Résultats escomptés

35. Le projet renforcera la capacité des pays en développement de mener à bien la réforme et la modernisation de l'administration en s'inspirant de l'expérience d'autres pays en développement. Il encouragera l'établissement de liens et la coopération au sein et à l'intérieur des régions en facilitant les échanges entre décideurs, praticiens et experts des institutions de recherche. Le projet contribuera efficacement à la mise en valeur des ressources humaines du secteur public dans les pays en développement en utilisant les compétences et les capacités techniques dont ils disposent. En donnant aux institutions régionales et sous-régionales qui s'occupent de questions d'administration et de finances publiques les moyens de jouer réellement un rôle catalyseur dans le partage de l'information et des connaissances spécialisées et l'organisation de la formation, le projet permettra aux pays en développement de gérer de manière plus autonome les problèmes d'administration et de finances publiques. Les résultats obtenus seront évalués à l'aide des informations fournies par les institutions nationales et sous-régionales participantes, concernant notamment la mesure dans laquelle les connaissances et l'information échangées au sein du réseau ont facilité la réalisation de divers objectifs de la réforme et de la modernisation de l'administration.

Durée

36. Le projet devrait durer de 1999 à 2001.

Activités

37. Les activités ci-après sont proposées :

a) Évaluation des problèmes et des conditions actuels dans les institutions régionales/sous-régionales qui formeront le premier noyau du réseau et dans un certain nombre de pays desservis par ce dernier, pour en analyser les besoins, en évaluer les capacités actuelles et recenser l'information, les connaissances spécialisées et les matériels de formation disponibles qui pourraient être mis en commun. Les missions d'évaluation des besoins seront suivies d'une réunion virtuelle des membres de ces missions qui formuleront une stratégie et un plan d'action;

b) Fourniture d'une assistance consultative et technique pour perfectionner les connaissances et les capacités des centres régionaux/sous-régionaux afin de leur per-

mettre d'être les dépositaires et les distributeurs de l'information et les prestataires de la formation. Les compétences spécialisées nationales, sous-régionales et régionales seront étroitement associées aux activités. Ce volet du projet garantira la normalisation et la compatibilité des systèmes et procédures de tous les centres pilotes;

c) Acquisition et installation des matériels requis dans chacun des centres pilotes et dans chacune des institutions nationales participant au réseau, en utilisant du matériel local, si possible. Les logiciels appropriés seront ensuite mis au point et adaptés à chaque module du réseau;

d) Mise au point de matériels de formation et de logiciels de téléapprentissage et création de capacités en ligne dans les pays desservis par les réseaux régionaux/sous-régionaux;

e) Organisation de séminaires de formation en ligne pour chacun des centres pilotes en vue d'utiliser au maximum les réseaux régionaux/sous-régionaux créés comme indiqué aux rubriques a) à d). Le thème précis des séminaires sera arrêté en consultation avec tous les pays participants;

f) Création de liens fonctionnels et électroniques entre les centres régionaux/sous-régionaux en vue de mettre en place un réseau mondial dans le domaine de l'administration et des finances publiques visant à faciliter l'échange d'informations entre régions et sous-régions et entre pays participants, ainsi qu'entre eux et les centres régionaux et sous-régionaux, sur les politiques, les pratiques optimales et les leçons apprises.

(Besoins en ressources, voir annexe)

G. Réseau de recherche pour l'analyse des politiques de développement (Département des affaires économiques et sociales)

38. S'agissant d'aider les pays en développement à faire face à des problèmes nouveaux et à ceux qui continuent de se poser, ce projet vise à permettre aux institutions de recherche de ces pays d'être mieux à même de procéder à l'analyse des politiques de développement, notamment à l'examen de la situation économique nationale et des faits nouveaux, à l'échelle régionale et internationale, qui influent sur elle.

Informations générales

39. Le climat économique extérieur joue un rôle et a un impact grandissants dans les pays en développement. La capacité de ces pays de maintenir la croissance et le développement dépendra de plus en plus de leur participation, par l'intermédiaire des échanges et de la finance, à l'économie mondiale. Le succès de l'intégration économique passe, entre autres éléments, par l'aptitude des pays à analyser les tendances actuelles aux niveaux national et mondial et à anticiper d'éventuels changements de ces tendances pour élaborer et mettre en oeuvre des mesures appropriées. Bien des pays en développement, notamment les pays les moins avancés, ont besoin d'analystes économiques chevronnés capables de fournir rapidement aux décideurs nationaux des analyses et des prévisions relatives à l'évolution de l'économie et à l'action possible. Le réseau international de recherche macroéconomique établi par le Département des affaires économiques et sociales peut aider à assurer cette formation et la mise en commun de l'expérience nationale, régionale et internationale en la matière.

Relation avec le plan à moyen terme

40. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre et répond aux priorités du plan à moyen terme, au titre du programme 28 (Affaires économiques et sociales), sous-programme 28.7 (Développement mondial : tendances, questions et politiques), et complète les recherches de politique générale du réseau international de spécialistes de la prévision géré par le Département en introduisant une composante coopération technique qui vise à renforcer les capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, d'établir des études et de prévoir les perspectives de développement aux niveaux national, sous-régional et régional, et de définir les possibilités d'action qui s'offrent à eux.

Résultats escomptés

41. Le projet permettra de renforcer la capacité des économistes et des décideurs nationaux, en particulier dans les pays en développement, d'utiliser des techniques et des cadres internationalement acceptés pour analyser et prévoir les résultats macroéconomiques du pays. L'information obtenue en retour permettra d'améliorer par la suite la conception des activités et la formation. La formation de chercheurs sera assurée au moyen d'arrangements de réseau régionaux et sous-régionaux dans une institution de l'un des pays participants. Un dialogue sera instauré avec les chercheurs et les institutions de recherche pour déterminer dans quelle mesure ils ont acquis et utilisé de nouvelles techniques d'analyse macroéconomique et bénéficié des liens établis avec des

réseaux sous-régionaux, régionaux et mondiaux. En outre, les États Membres seront priés d'indiquer dans quelle mesure ces institutions et réseaux les ont aidés à prendre des décisions économiques au niveau national.

Durée

42. Le projet devrait durer de 1999 à 2001.

Activités proposées

43. Les activités ci-après sont proposées :

a) Former des chercheurs des pays en développement aux techniques avancées d'analyse macroéconomique, en particulier au moyen d'arrangements régionaux et sous-régionaux de coopération et de réseautage;

b) Améliorer et, si nécessaire, mettre en place des bases de données économiques et sociales et des modèles macroéconomiques dans les pays en développement, et mieux intégrer ces bases et modèles aux mécanismes correspondants aux niveaux régional et mondial;

c) Renforcer la capacité des institutions des pays en développement de formuler des stratégies de développement en leur donnant les moyens de mieux suivre les tendances macroéconomiques nationales, sous-régionales, régionales et internationales et de les intégrer dans le cadre national de politique économique et sociale;

d) Recourir à des spécialistes des pays en développement pour renforcer les capacités d'analyse et de prévision macroéconomiques.

(Besoins en ressources, voir annexe)

H. Activités pour l'application d'Action 21, de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Département des affaires économiques et sociales)

Objectifs

44. L'objectif d'ensemble est de doter les pays en développement qui en font la demande de moyens accrus dans divers domaines de la mise en oeuvre des programmes d'action mondiale, notamment pour ce qui est du suivi des conférences

des Nations Unies. À cette fin, les activités seront de portée régionale et sous-régionale et l'on aura recours aux connaissances spécialisées disponibles à ce niveau pour aider les pays bénéficiaires à respecter les engagements d'ensemble convenus lors des conférences. Le projet proposé visera en particulier à renforcer la coopération intrarégionale entre systèmes statistiques régionaux et nationaux. Cette ressource régionale jouera un rôle décisif dans le développement des moyens statistiques de la région et contribuera à la préparation d'analyses régionales sur les problèmes sociaux et environnementaux, en développant l'aptitude à utiliser la technologie comme moyen de maintenir les liens avec les pays de la région, et à la diffusion de l'information statistique. Cela renforcera les réseaux Sud-Sud existants et donnera aux experts la possibilité de tirer les leçons des changements technologiques et de fond rapides qui se produisent dans le domaine des statistiques; cela renforcera également les capacités régionales d'établir des rapports analytiques, permettra aux institutions nationales d'être mieux à même d'établir les statistiques pertinentes et garantira le partage de l'information et des résultats.

Informations générales

45. La promotion de l'application d'Action 21, de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing sont des priorités du plan à moyen terme approuvé pour la période 1998-2001. Cette application passe par l'élaboration de politiques, le réseautage, notamment d'experts au fait des questions régionales et sous-régionales, et l'échange et la diffusion d'informations. Les engagements et les domaines d'action arrêtés lors des conférences sont de très vaste portée. Pour maximiser les effets multiplicateurs des modestes ressources disponibles au titre de ce projet, les activités proposées visent à renforcer l'information aux fins de la prise de décisions. Action 21 appelle les gouvernements à établir des stratégies nationales de développement durable et des programmes de suivi de leur application, à améliorer l'information pour la prise de décisions, à créer des conseils nationaux de développement durable et à favoriser une plus large participation des groupes de la société civile. Dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, les gouvernements sont invités à renforcer davantage, ou à créer, de vastes mécanismes participatifs nationaux et locaux d'application et de suivi fondés sur des partenariats entre les gouvernements (y compris les autorités locales), les organisations non gouvernementales, les groupes de citoyens et les groupes professionnels et le secteur privé. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing prient instamment les gouvernements

d'établir des mécanismes nationaux appropriés de promotion de la femme ou de renforcer ceux qui existent déjà ainsi que d'élargir la participation des femmes et d'intégrer l'analyse par sexe dans les politiques et les programmes. Le projet appuiera les efforts accomplis par les États Membres pour intégrer pleinement les engagements pris lors de ces conférences mondiales dans les mécanismes de prise de décisions et pour améliorer les systèmes d'information destinés aux décideurs.

Relation avec le plan à moyen terme

46. Le projet s'inscrit dans le cadre et répond aux priorités du plan à moyen terme, notamment au titre du programme 28 (Affaires économiques et sociales), en particulier des sous-programmes 28.2 (Parité entre les sexes et promotion de la femme), 28.4 (Développement durable), 28.3 (Politique sociale et développement) et 28.5 (Statistiques). Il viendra compléter les activités menées au titre de ces programmes pour renforcer la capacité des pays en développement d'appliquer les déclarations et programmes d'action des grandes conférences des Nations Unies.

Résultats escomptés

47. Le projet permettra aux mécanismes nationaux et locaux d'être mieux à même de rassembler et d'analyser les connaissances, l'information et le savoir-faire et de les appliquer à l'élaboration des politiques, spécialement dans les domaines suivants : a) préparation de stratégies nationales de développement durable, prise de décisions et processus nationaux d'information afin de donner effet aux chapitres 8 et 40 d'Action 21; b) conception, suivi et évaluation des programmes et des projets visant à réaliser les objectifs du Sommet mondial pour le développement social; et c) renforcement des mécanismes nationaux destinés à encourager la promotion des femmes, à les familiariser avec les technologies nouvelles et à les faire participer davantage à la prise de responsabilités et à la vie publique, conformément aux recommandations de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Pour juger de la mesure dans laquelle les objectifs fixés sont atteints, des informations seront recueillies concernant les progrès réalisés en matière de connectivité électronique à partir d'Internet; les moyens dont disposent les décideurs pour obtenir une information de qualité, notamment le renforcement des capacités nationales dans le domaine de l'information statistique de base, un meilleur partage de l'information statistique aux niveaux régional et mondial ainsi qu'une capacité accrue de faire volontairement rapport sur le respect des engagements pris.

Durée

48. Le projet devrait durer de 1999 à 2001.

Activités

49. Les activités ci-après sont proposées :

a) Organiser jusqu'à 10 réunions consultatives régionales/sous-régionales pour échanger des informations nationales sur la mise au point et l'utilisation de méthodes/stratégies nationales de suivi d'Action 21, de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et sur l'expérience des pays dans ce domaine;

b) Fournir des services consultatifs d'appui pour aider les pays qui en font la demande à élaborer des stratégies nationales de développement durable;

c) Appuyer la mise en place de capacités statistiques de base dans les pays en développement qui en font la demande; évaluer les besoins pour déterminer avec précision les données nécessaires et celles qui font défaut; mettre au point des programmes de formation et organiser une série d'ateliers et de séminaires de formation; améliorer les techniques de traitement des données; apprendre au personnel national à accéder à l'information statistique disponible sur Internet; mettre au point, initialement dans le cadre de la Communauté des Caraïbes, un plan régional de développement des statistiques fondé sur les besoins évalués; fournir des services consultatifs techniques à certains pays, sur leur demande;

d) Organiser et tenir des ateliers régionaux et sous-régionaux à l'appui de l'action menée pour renforcer les capacités dans le domaine des statistiques, notamment en ce qui concerne les questions de normalisation et de partage de l'information statistique aux niveaux régional/sous-régional, en particulier pour aider les pays à intégrer les systèmes et techniques modernes d'information dans les processus de décision nationaux;

e) Aider les pays en développement, dans le cadre de consultations régionales et sous-régionales de spécialistes, à mettre au point des bases de données statistiques pour étudier les problèmes et questions techniques, trouver des solutions, venir à bout des blocages et aplanir les difficultés;

f) Mettre au point des prototypes de mécanismes adaptés aux conditions nationales et locales pour renforcer la participation à la conception, au suivi et à l'évaluation des programmes;

g) Établir des directives et des manuels à l'usage des organisateurs et des divers éléments des mécanismes nationaux et locaux en rapport avec l'application de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague;

h) Rédiger des manuels et des documents d'information sur les techniques participatives d'évaluation sociale;

i) Discuter des mesures prises au plan national pour donner effet à la Déclaration et au Programme d'action de Copenhague et au Programme d'action de Beijing, notamment dans les 12 domaines critiques, en particulier pour ce qui est de permettre aux organisations non gouvernementales de femmes, spécialement dans les pays en développement, de créer des capacités de réseautage.

(Besoins en ressources, voir annexe)

Annexe

Besoins en ressources par projet

(En dollars des États-Unis)

<i>Titre du projet</i>	<i>Montant</i>
A. Promotion du commerce électronique (CNUCED)	1 980 000
B. Mise en place en Afrique d'un réseau de compétences en matière d'analyse des politiques économiques et sociales	2 500 000
D. Système informatique et de télétransmission pour l'action nationale et internationale contre la drogue (PNUCID)	1 100 000
E. Établissement de moyens logistiques et de réseaux pour la réalisation du Programme pour l'habitat dans les pays les moins avancés (Habitat)	945 000
F. Réseau en ligne d'institutions régionales pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques (Département des affaires économiques et sociales)	1 525 000
G. Réseau de recherche pour l'analyse des politiques à l'échelle mondiale (Département des affaires économiques et sociales)	1 325 000
H. Activités pour l'application d'Action 21, de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Département des affaires économiques et sociales)	3 570 000
Total	12 945 000